

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/03

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Avis du Conseil général sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.A.G.D.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) de l'Yerres.

Avant approbation par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) de l'Yerres, puis ensuite par le Préfet, un ultime avis sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.A.G.D.) est demandé aux différents intervenants, dont le Département. Ce rapport met en avant des observations sur ce document.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 6/01 en date du 19 décembre 2003, approuvant le principe du financement par le Département des structures d'accueil des Commissions Locales de l'Eau,

VU la délibération du Conseil général n° 6/04 en date du 8 mars 2004, approuvant la convention liant le Département au Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges et à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres,

VU la lettre de saisine en date du 31 mai 2010 du Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur les documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres tels que proposés par la Commission Locale de l'Eau dans son courrier du 31 mai 2010, sous réserve des remarques explicitées dans le tableau joint en annexe à ce projet de délibération.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ